



## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 18 mai 2010.

### 1 – Présentation par Stratorial Finances des résultats de l'audit financier

M. Pascal Heymes, responsable de l'Agence STRATORIAL FINANCES basée à Montpellier a présenté à l'assemblée :

- l'analyse financière rétrospective 2005 à 2009,
- l'analyse financière prospective 2010 à 2014.

Après cette présentation, le Président a rappelé à l'assemblée que le budget 2010 a été élaboré sur la base des conclusions de cet audit.

Le document présenté par STRATORIAL FINANCES pourra être envoyé sur simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : [sictobaccueil@orange.fr](mailto:sictobaccueil@orange.fr).

### 2 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008

Le Président a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008 (un exemplaire papier a été remis à chaque membre présent).

Il a précisé que les coûts de traitement pour l'année 2009 seront supérieurs à ceux de 2008 du fait du transfert et du coût élevé des travaux de création du casier 5.

Le document présenté pourra être envoyé sur simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : [sictobaccueil@orange.fr](mailto:sictobaccueil@orange.fr).

### 3 – Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à « Fourniture et livraison de composteurs bois et plastique et de bioseaux »

Le Président rappelle que dans le cadre de la généralisation du compostage, le Comité Syndical a validé le 27 février 2008 un scénario qui prévoit la mise en place de composteurs individuels et de composteurs de quartier.

Le comité technique créé lors de la réunion du Comité Syndical du 25 mars 2009 a travaillé sur le cahier des charges de ce marché à bons de commande qui se décompose en 2 lots :

- Lot n°1 : fourniture, livraison et déchargement de composteurs en bois.
- Lot n°2 : fourniture, livraison, déchargement et acheminement de composteurs en plastique et bioseaux.

Le Président, après avoir donné lecture du rapport d'analyse des offres, explique à l'assemblée que la Commission d'appel d'offres a, lors de la réunion du 18 mai 2010 à 16h30, émis un avis favorable au choix des entreprises suivantes :

↳ **Lot n°1** : GENERATION BOIS – Hameau de Fougeyrolles – 07200 Saint Michel de Boulogne

▫ Tarif selon bordereau de prix unitaires :

FOURNITURE, LIVRAISON ET DECHARGEMENT DE COMPOSTEURS EN BOIS :

Composteurs en bois de 800 litres minimum avec une tolérance de + 10%	186 €HT/unité
Composteurs en bois de 1 000 litres minimum avec une tolérance de + 10%	206 €HT/unité

▫ Montant estimatif du marché :

Tranche mini, calcul selon DQE	5 980 €ht
Tranche maxi, calcul selon DQE	32 890 €ht

↳ **Lot n°2 : QUADRIA – 68, rue Blaise Pascal – 33127 Saint Jean d’Illac**

▫ Tarif selon bordereau de prix unitaires :

FOURNITURE, LIVRAISON ET DECHARGEMENT DE COMPOSTEURS ET BIOSEAUX :

Composteurs en plastique de 400 litres avec une tolérance de +/- 10%	41.13 €HT/unité
Composteurs en plastique de 600 litres avec une tolérance de +/- 10%	54.29 €HT/unité
Composteurs en plastique de 1 000 litres minimum avec tolérance de + 15%	77.11 €HT/unité
Bioseau avec couvercle	1.97 €HT/unité

ACHEMINEMENT DES COMPOSTEURS ET BIOSEAUX SUR LES COMMUNES ADHERENTES AU SICTOBA EN FONCTION DE LA DISTANCE KILOMETRIQUE ENTRE LE LIEU DE LIVRAISON/DECHARGEMENT ET LE LIEU D'ACHEMINEMENT :

• Distance ≤ 20 KM

Fourniture composteurs en plastique de 400, 600 ou 1 000 litres avec une tolérance de +/- 10%	3.2 €HT/unité
Fourniture de bioseau avec couvercle	0,1 €HT/unité

• 20 KM < Distance < 30 KM

Fourniture composteurs en plastique de 400, 600 ou 1 000 litres avec une tolérance de +/- 10%	3.2 €HT/unité
Fourniture de bioseau avec couvercle	0.1 €HT/unité

• Distance ≥ 30 KM

Fourniture composteurs en plastique de 400, 600 ou 1 000 litres avec une tolérance de +/- 10%	3.2 €HT/unité
Fourniture de bioseau avec couvercle	0.1 €HT/unité

▫ Montant estimatif du marché :

Tranche mini, calcul selon DQE	105 775,5 €ht
Tranche maxi, calcul selon DQE	362 463 €ht

↳ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise Génération bois pour le lot n°1 et Quadria pour le lot n°2 selon les conditions fixées dans l'exposé.

#### **4 – Création d'une commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes**

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour (la réflexion sur l'avenir du traitement de nos déchets ultimes est inscrite à l'ordre du jour mais pas la création d'une commission devant travailler sur ce thème), il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

Le Président rappelle qu'une demande sur ce sujet a été faite par certains délégués qui s'interrogent sur « l'après casier 5 ».

Il explique que le Bureau s'est concerté sur le sujet et propose qu'une commission chargée de travailler sur ce dossier soit créée.

Il rappelle qu'une telle commission existait déjà (de manière informelle) et qu'elle a donné lieu en partenariat avec le SIDOMSA à 2 visites de l'installation de traitement des déchets par thermolyse à Arras en octobre 2007 et octobre 2008 ainsi qu'à une rencontre au Ministère de l'Environnement.

Après discussion, l'assemblée tombe d'accord sur le principe de la création d'une telle commission et propose que sa composition exacte soit étudiée lors de la prochaine assemblée syndicale.

*☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide qu'une commission d'étude sur l'avenir du traitement de nos déchets ultimes soit créée et précise que la composition de cette commission sera étudiée lors de la prochaine assemblée syndicale.*

## **5 – Convention avec OCAD3E dans le cadre de la mise en place de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques en déchetteries**

Le Président explique que la filière de recyclage et de traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, appareils électroménagers, ...) est en place depuis le 15 novembre 2006.

A cet effet, des organismes ont été agréés par arrêtés en date du 9 août 2006 pour l'organisation de la filière : trois éco-organismes généralistes (Ecologic, Eco-Systèmes et European Recycling Platform) auxquels s'ajoute un éco-organisme spécialisé dans la collecte et le traitement des lampes et néons (Récylum).

Parallèlement, un organisme coordonnateur a été désigné par arrêté ministériel du 22 septembre 2006, en l'occurrence OCAD3E. C'est à ce dernier qu'il appartient de conclure les conventions avec les collectivités locales souhaitant mettre en place la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

L'éco-organisme retenu dans le cadre de cette convention assurera la fourniture des dispositifs de collecte, l'enlèvement, le regroupement, le transport et le traitement aux normes des déchets collectés. En outre, la collectivité bénéficiera de soutiens financiers en fonction des performances de collecte de ces déchets conformément à un barème unique fixé au niveau national.

Le Président propose que l'éco-organisme Eco-Systèmes qui intervient sur les collectivités voisines (Sidomsa, CC Privas Rhône Vallées) soit retenu. Il précise que cette collecte sera dans un premier temps mise en place sur les sites de Les Vans et Vallon-Pont-d'Arc.

*☞ A la majorité des membres présents (1 voix contre, 35 voix pour), l'assemblée autorise le Président à signer la convention avec OCAD3E.*

## **6 – Convention de servitude relative à l'installation du piézomètre PZ13 sur une parcelle appartenant à la commune de Beaulieu**

Le Président explique qu'un piézomètre est un forage destiné à contrôler les eaux souterraines autour de notre Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux.

Une zone de servitude de 200 mètres existe autour du site et regroupe plusieurs piézomètres.

Pour ce qui concerne PZ13, il s'agit d'un équipement témoin placé en dehors de l'influence théorique du site, sur une parcelle appartenant à la commune de Beaulieu qui se trouve en dehors de cette zone des 200 mètres.

Le Président donne lecture à l'assemblée du projet de convention de servitude avec la commune de Beaulieu.

*☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée autorise le Président à signer la convention de servitude relative à l'installation du piézomètre PZ13 sur une parcelle appartenant à la commune de Beaulieu*

## 7 – Renouvellement de la subvention pour le poste de Chargé de mission sur le compostage

Le Président rappelle à l'assemblée le scénario relatif à la généralisation du compostage retenu par l'assemblée délibérante le 27 février 2008. Il explique que ce scénario est relativement innovant dans le sens où l'on retrouve les différentes techniques de compostage (compostage de quartier, individuel...), à l'exception du compostage sur ordures brutes. L'originalité de l'opération réside aussi dans le fait que ce scénario soit appliqué à une si grande échelle.

Le Président précise que le point de départ de la mise en œuvre de cette généralisation du compostage était le recrutement il y a un an d'un chargé de mission, et qu'il convient de délibérer sur le renouvellement de la subvention pour la 2<sup>ème</sup> année de ce poste.

Le Président rappelle que cette opération :

- est conforme aux objectifs fixés par le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets (PIED),
- qu'elle présente un caractère innovant et qu'elle peut être reconduite dans des territoires à dominante rurale et touristique comme le notre,
- vise à contribuer à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement en favorisant le traitement des déchets le plus près de leur lieu d'émission afin d'éviter les transports de matière qui s'avèrent polluants et coûteux,
- présente un caractère pérenne et qu'à l'issue de sa mise en place, le poste de chargé de mission devra être maintenu par le Syndicat qui disposera d'un référent technique en la matière.

*☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée sollicite le renouvellement de la participation financière de la Région Rhône-Alpes pour le poste de Chargé de mission sur le compostage.*

## 8 – Convention de prêt de matériel de collecte sélective et de gobelets réutilisables

Le Président explique à l'assemblée que dans le cadre du Programme Local de Prévention, le SICTOBA met à disposition des collectivités, associations ... du matériel de collecte sélective et des gobelets réutilisables et ce, gratuitement. Ces équipements permettent de favoriser la collecte sélective et le recyclage ainsi que la prévention de la production de déchets à l'occasion de manifestations collectives.

Il propose de fixer les règles de ce prêt de matériel par la signature d'une convention qui fixe entre autres le montant d'une caution pour chaque type d'équipement mis à disposition et le montant de remplacement des équipements en cas de dégradation.

Désignation	Valeur de remplacement à l'unité	Montant de la caution à l'unité
Verre Ecocup	0,90 €	0,45 €
Bac Jaune 1000 litres	150,00 €	50,00 €
Bac Jaune 360 litres	80,00 €	30,00 €
Colonne à verre 2,5 m3	200,00 €	100,00 €
Colonne à verre 4 m3	1000,00 €	200,00 €
Bac roulant 240 litres	80,00 €	30,00 €

Le Président donne ensuite lecture du projet de convention de prêt de matériel qui reprend les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

*☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée approuve les montants de caution de prêt de matériel à l'unité et les montants de valeur de remplacement à l'unité tels que décrits dans l'exposé et autorise le Président à signer la convention de prêt de matériel avec les collectivités, associations et les organismes divers à l'origine de manifestations collectives sur le territoire du SICTOBA.*

## 9 – Etat d'avancement des dossiers suivants

### 9.1 - Généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président qui a en charge l'opération de généralisation du compostage présente l'état d'avancement :

- Benoît Pujol est intervenu dans 29 communes.
- L'arrêté de subventions de l'ADEME est arrivé. Ceux du Pays, des Conseils Généraux de l'Ardèche et du Gard sont attendus prochainement.
- Le Chargé de mission compostage a d'ores et déjà pris des contacts et fait une visite technique avec 3 campings intéressés par la démarche.
- L'hôtel restaurant des Cèdres à Joyeuse a fait l'acquisition de 2 composteurs de 1000 litres et a démarré le compostage des déchets de préparation et des restes de repas depuis la mi-avril.
- Le marché concernant la communication a été attribué le 5 mai : l'agence TV AND CO sera chargée de réaliser l'ensemble des documents relatifs à cette opération.
- L'opération de compostage des déchets de restes de repas suit son cours au Collège Ageron à Vallon-Pont-d'Arc (250 repas par jour). Le gisement de déchets détourné de l'enfouissement est estimé à 5 tonnes par an. L'inauguration (réfection de la cantine et mise en place du compostage) a eu lieu le 8 avril.
- La formation des guides composteurs se déroulera les 16 et 17 juin.

### 9.2 - Création d'un site internet

Les textes sont en cours de rédaction, la page d'accueil ainsi que la page intérieure ont été validées. La mise en ligne est envisagée d'ici la fin de l'année 2010.

## 10 – Questions diverses

### ✓ Prochaine réunion du Comité Syndical :

☞ Le 1<sup>er</sup> juillet à 18h.

Le Président  
  
Hubert LEPOITEVIN

